



Colloque INTERNATIONAL

LANGUES d'EUROPE
ET DE LA
MÉDITERRANÉE

[HTTP://WWW.PORTAL-LEM.COM](http://www.portal-lem.com)

NICE

31 MARS – 2 AVRIL 2005

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France et le LEM

Michel ALESSIO*

En France, le statut des langues autres que la langue nationale n'est pas formellement précisé par la loi. Ainsi, il n'y a pas, dans le droit français, de texte équivalent à la loi italienne de 1999 sur les « normes en matière de tutelle des minorités linguistiques », et la France n'a pas adhéré à la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*. Il n'en demeure pas moins qu'un ensemble de dispositions réglementaires et de pratiques souples permet de prendre en considération la pluralité des langues sur le territoire de la République.

Longtemps, seuls le français, son statut et ses conditions d'emploi ont fait l'objet des préoccupations publiques. Dès 1539, l'ordonnance royale de Villers-Cotterêts impose aux tribunaux de prononcer et d'enregistrer les actes de justice « en langage maternel français ». Dans la période récente, la politique linguistique des gouvernements s'est principalement adossée à deux textes : un amendement à la Constitution introduit en 1992, qui précise que « la langue de la République est le français », et la loi du 4 août 1994, qui consacre *de jure* la situation acquise du français comme langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics.

Néanmoins, les nouveaux paradigmes de la vie culturelle, le combat pour la pluralité, la décentralisation politique et une vision élargie des droits de l'homme ont amené les pouvoirs publics à reconnaître, dans leur variété, les autres langues des citoyens français. Dans le même temps, à l'échelle du monde, promouvoir la diversité est le nouvel horizon assigné à l'action de l'État, et la France a œuvré pour que l'Unesco adopte la Convention sur la diversité des expressions culturelles. Nous savons que nous vivons dans un monde multipolaire, dont l'avenir suppose le rejet de l'uniformisation.

La promotion du français et le respect de la diversité linguistique sont aujourd'hui présentés comme des causes étroitement solidaires, y compris à l'intérieur de nos frontières : la Délégation générale à la langue française est devenue en 2001, Délégation générale à la langue française *et aux langues de France*. Ce changement d'appellation a marqué le lancement d'une politique linguistique globale et équilibrée, qui fait leur part aux langues dites régionales ou minoritaires à côté de la langue commune et des langues étrangères, dans le cadre du plurilinguisme européen.

L'époque est révolue où l'on croyait (ou voulait croire) que la pratique de plus d'une langue était nuisible au développement intellectuel de l'enfant : le système français d'enseignement s'ouvre aux langues dès l'école élémentaire, et tente d'organiser une offre d'apprentissage qui ne se limite pas à l'anglais. De son côté, le ministère de la Culture, à travers la DGLFLF, a pris acte de la réalité plurilingue du monde et en tire logiquement une politique à plusieurs facettes : promotion de la traduction (du français vers les autres langues et inversement), soutien aux langues de France comme vecteurs de créativité et de

* Chef de la Mission Langues de France à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF).

rayonnement culturel, encouragement à l'intercompréhension entre langues apparentées.

Dans ce contexte, le LEM, site en construction sur les langues d'Europe et de Méditerranée, entre en claire résonance avec l'action de l'État. Il prend sa place, modeste mais nécessaire, dans le tissage de relations nouvelles au sein de ce vaste ensemble géopolitique. Bâti autour d'un réseau de chercheurs, le LEM sera la ressource documentaire fondamentale sur la pluralité des langues dans l'espace euro-méditerranéen. Il faut y voir l'esquisse d'un nouveau modèle culturel, la préfiguration d'une époque où une meilleure connaissance de leurs langues, de toutes leurs langues, permettra aux habitants de cet espace, pour une petite part, de mieux se comprendre et se connaître eux-mêmes.